

## CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

La douleur est une plainte fréquente nécessitant souvent l'emploi de médicaments. Le paracétamol est souvent suffisant, mais dans certains cas d'autres médicaments, par ex. les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), seront un premier choix. Il faut toutefois se rendre compte que les AINS, également les COX-2 sélectifs, provoquent fréquemment des effets indésirables. Il est dès lors important de les utiliser à une dose aussi faible que possible et pour une durée aussi courte que possible. Si l'on a quand même recours à un AINS, il faut toujours être attentif aux effets indésirables possibles: gastro-intestinaux, rénaux, cardiaques, hépatotoxiques, influence sur la coagulation, réactions allergiques...

Sauf contre-indication, il est recommandé aux patients ayant eu un infarctus du myocarde de prendre un antiagrégant, un  $\beta$ -bloquant, un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine et une statine. Le traitement sera généralement poursuivi à vie. Il n'est pas toujours évident de convaincre tant le médecin que le patient de cette nécessité. Le patient se sent en effet souvent en bonne santé et préfère prendre le moins possible de médicaments. Le médecin doit inciter le patient à modifier son style de vie et à prendre correctement ses médicaments. Il y a toutefois lieu de se demander si des patients ayant eu un infarctus du myocarde mais ne présentant par ailleurs qu'un faible risque, doivent être traités systématiquement par ces quatre médicaments pendant toute leur vie. Chez de tels patients, le bénéfice escompté ne contre-balance peut-être pas les effets indésirables et le coût du traitement.

**VISITEZ NOTRE SITE WEB <http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>**

### **CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE (P. EX. CHANGEMENTS D'ADRESSE)**

CBIP  
c/o direction générale Médicaments  
Boulevard Bischoffsheim 33  
1000 Bruxelles  
fax: 02/227.56.46  
e-mail: [cbip@health.fgov.be](mailto:cbip@health.fgov.be)  
**(attention: ceci est la nouvelle adresse e-mail)**

### **CONTENU**

Prof. M. Bogaert  
Heymans Instituut  
De Pintelaan 185  
9000 Gent  
fax: 09/240.49.88  
e-mail: [Folia@ugent.be](mailto:Folia@ugent.be)

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacotherapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie), A.S.B.L. agréée par le Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

### **BUREAU DE REDACTION**

M. Bogaert (Université Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain), secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux (direction générale Médicaments, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), W. Buylaert (Université Gent), G. De Loof (Wetenschappelijke Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens, R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de Pharmacovigilance), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), I. Latour, T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen, A. Van Ermen, L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:  
M. BOGAERT,  
Oudburgweg 30,  
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.